



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 05
30 Octobre 2024

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 22

Match n° 29213881 Nantes Portugais Atp 1 / Lavau Fc 1 Seniors D4 Masculin groupe F du 20.10.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Portugais Atp pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Lavau Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Nantes Portugais Atp

Dossier n° 23

Match n° 28925081 Rezé Fc 3 / Mouzillon Etoile 2 Seniors D4 Masculin groupe G du 20.10.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club du Rezé Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Mouzillon Etoile suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club du Rezé Fc

Examen des dossiers

Dossier n° 24

Match n° 29855809 St-Lumine de Coutais 2 / Legé Fc 2 Challenge du District Albert Charneau du 27.10.2024

La Commission décide :

- De déclarer recevable la réclamation d'après match envoyée par le club de Legé Fc
- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Lumine de Coutais
- De qualifier l'équipe 2 du club de Legé Fc au prochain tour du Challenge du District
- Que le droit de réclamation s'élevant à 55 €, est mis à la charge du club de St-Lumine de Coutais, déclaré fautif

Dossier n° 25

Match n° 28915335 Gf Nantes Est 1 / Geneston As Sud Loire 1 Seniors Départemental 2 Féminin groupe A du 27.10.2024

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Arbitres – section des Lois du Jeu.

Réserve non confirmée

Challenge du District du 27.10.2024

St-Géréon Réveil 3 / Vallons Erdre Fc Vlp 2